

« Ne sacrifiez pas la forêt »

le 05/03/2011 à 00:00 par Textes : Elisabeth Schulthess



Pierre Grandadam, président de l'Association des maires des communes forestières d'Alsace-Moselle et maire de Plaine : « Nous engageons un bras de fer avec l'Etat. » Archives Jean-Marc Loos

Les communes forestières sont en campagne. Non pas électorale, mais contre le démantèlement du régime forestier et du service public forestier.

« Ne sacrifiez pas la forêt ! N'abandonnez pas les communes. Le public aime la forêt, surtout en Alsace. » C'est le cri du cœur de Pierre Grandadam, maire de Plaine (Bas-Rhin), président de l'Association des maires des communes forestières d'Alsace-Moselle et vice-président de la Fédération nationale des communes forestières (FNCOFOR). C'est le cri qu'il porte à Paris, auprès des parlementaires, depuis qu'il a eu connaissance de la note adressée en décembre au ministre de l'Economie et des Finances par deux fonctionnaires du Trésor.

Cette note a mis le feu aux poudres dans les campagnes françaises : 11 000 communes sont propriétaires de forêts, dont 635 en Alsace. Selon cette note, la forêt française n'est pas assez productive : pour améliorer la filière forêt-bois, il faut revoir le modèle économique de l'Office national des forêts, concéder la gestion des forêts communales à des prestataires privés. Lecture de la FNCOFOR : « C'est la mise en pièce du régime forestier, la destruction de l'un des derniers services publics subsistant en milieu rural, la privatisation de la gestion forestière, la marchandisation des services sociétaux et environnementaux rendus par les forêts. »

Qu'est-ce que le « régime forestier » ? Un ensemble de règles qui impose aux communes une gestion et une protection sur le long terme en partenariat avec l'ONF, gestionnaire unique. Avec en contrepartie une aide financière de l'Etat versée à l'ONF. Mais cette aide est en constante diminution depuis des années. Pour rééquilibrer les comptes, l'Etat cherche à transférer de nouvelles charges sur les communes et le

Trésor préconise de leur facturer plus cher les prestations de l'ONF. « L'Etat veut se désengager, dit Pierre Grandadam. Mais les communes estiment que les factures ONF sont déjà trop élevées, que même dans les forêts les plus productives, les marges des ventes de bois sont faibles. »

Alors, il monte au créneau : « Nous engageons un bras de fer avec l'Etat. » La FNCOFOR s'indigne de ces projets mijotés « dans le secret des bureaux de l'administration, sans aucun échange avec quiconque. » Elle le fera savoir lors de la prochaine révision du contrat d'objectifs Etat-ONF 2011-2016.

« Nous voulons être signataires de ce contrat », dit Pierre Grandadam. Mais sans démanteler l'ONF. « Le modèle économique de l'ONF est viable ; il doit être maintenu pour ne pas fragiliser les forêts publiques ». Viable en particulier en Alsace, région forestière la plus productive de France. En raison de ses particularités : elle est publique à 75 % et exploitée en régie, sous forme de vente de bois abattu et façonné. Les communes emploient elles-mêmes les bûcherons, encadrés et formés par l'ONF. « C'est une grande richesse d'avoir un personnel compétent. La régie nous permet de mieux valoriser le bois en mettant sur le marché des gammes de produits différents. Si la filière bois connaît un vrai développement en Alsace et que la forêt y est plus productive qu'ailleurs, c'est en raison de ces spécificités. Notre système est très performant », assure Pierre Grandadam.

Certaines communes font déjà appel à des bûcherons privés pour baisser les coûts. Une démarche que Pierre Grandadam désapprouve : « Ce métier est dur et dangereux. La qualité et les conditions de travail des bûcherons ONF sont bien meilleures que celles des sociétés privées. »

Il entend résister, dur comme chêne, contre le vent de la productivité à tout prix. Car la forêt a aussi un rôle écologique et social, qui n'a pas de prix.

le 05/03/2011 à 00:00 par Textes : Elisabeth Schulthess